

Natura 2000 Vallée du Careï - Collines de Castillon

L'ASPONA a participé à la réunion du comité de pilotage annuel d'animation du site qui s'est tenue le 4 février 2016 à Sospel. Un éclairage a été apporté sur les actions en cours (par exemple 600 hectares couverts par un plan de gestion agropastoral pour un coût de 220 000 euros sur 5 ans) et les nouvelles mesures envisagées (en particulier, extension des mesures agroécologiques et climatiques au maraîchage, à l'agrumiculture et aux oliveraies). Un travail devrait être engagé pour lutter contre les pollutions des cours d'eau (déblais) et rétablir leur continuité écologique. Dans ce cadre, l'ASPONA et le GIR MARALPIN ont souhaité voir mettre à la disposition du site WEB dédié de la CARF leurs travaux réalisés sur le Borrigo. Le comité de pilotage a été informé de l'état d'avancement du dossier de candidature des Alpes de la Méditerranée à l'UNESCO et validé trois demandes d'extension du zonage Natura 2000. La première extension qui intéresse la pointe sud-est (Granges St Paul) a pour objet de lier le moyen pays au littoral mais surtout de répondre à une exigence du dossier UNESCO. Le deuxième élargissement au sud-ouest concerne la commune de Peille et vise à rejoindre la zone Natura 2000 des Corniches de la Riviera. Un accord de principe est donné sur la troisième demande d'extension intéressant la commune de Sospel, cette dernière n'ayant pas encore statué sur cette question.

S'agissant de la candidature UNESCO, une réunion avec l'UICN est prévue le 25 février. Le secteur Roya - Bevera - Careï est le plus riche, qualifié d'exceptionnel pour sa faune et sa flore par le schéma régional de cohérence écologique adopté en décembre 2015. En effet, sur cette portion de terre limitée, tous les étages végétatifs et faunistiques sont représentés, sans compter une géologie qui raconte l'histoire de la terre depuis 450 millions d'années. Il est rappelé à la réunion que le schéma de cohérence écologique doit s'appliquer à tous les documents d'aménagement.

Une information est donnée sur la coopération engagée avec la zone Natura 2000 italienne limitrophe, la municipalité de Vintimille et Monaco dont des représentants participent pour la première fois au comité de pilotage. F L

Appel de cotisation pour 2016

Soucieuse de conserver son indépendance, l'ASPONA n'entend pas solliciter de subvention publique ou faire appel au mécénat. L'association ne vit que des cotisations et des dons de ses adhérents. Les actions en justice sont onéreuses. Aussi, n'hésitez pas à nous manifester votre soutien par votre générosité.

ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

Association régie par la loi du 1-7-1901

Objet publié au JO du 13 avril 1976 et actualisé lors de l'AG du 11 octobre 2014 : « Dans le cadre d'un développement harmonieux, défendre le site et l'environnement dans le département des Alpes Maritimes, plus particulièrement sur le territoire de Roquebrune-Cap-Martin, Menton et environs »

Association agréée de Protection de l'environnement selon l'article 3 du décret 77-760 de la loi du 7 juillet 1977. Arrêté Préfectoral en date du 22 octobre 1979 sous le n° 7730. Agrément renouvelé par arrêté préfectoral du 27 mai 2013